

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUILLET 2019**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE**

L'an deux mil dix-neuf le 30 juillet à 19h30 par convocation en date du 25 juillet 2019, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine GOIMBAULT, Maire de Saint-Georges-sur-Eure.

**Etaient présents :**

Mme Christine GOIMBAULT, Mme Jacqueline CHAUVEAU, M. Christian JAMINAIS, Mme Françoise MAILLY, M. Jacky GAULLIER, M. Bernard FERROL, Mme Danielle DUMONT, M. Jacky BOURGOGNE, Mme Evelyne ARNOULT, Mme Joëlle BAUDE, M. Patrick BLIN, Mme Laurence LOCHET

**Absents ou excusés :**

M. Didier GAILLARD (pouvoir à M. Bernard FERROL), M. Joël NOUVEAU (pouvoir à Mme Evelyne ARNOULT), Mme Gaëlle BARBOT (pouvoir à Mme Danielle DUMONT), Mme Nadège BAZIN (pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT), M. Xavier ROBERT (pouvoir à M. Jacky GAULLIER), M. Jérôme CHARDON

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise MAILLY

1. **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 2 JUILLET 2019**

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2019. Le compte-rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

3. **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

néant

4. **VENTE DE LA PARCELLE ZT 15 A LA SAEDEL POUR PROCEDER A DES ECHANGES FONCIERS**

Mme le Maire rappelle que la commune possède une parcelle de terre de 10 Hectares à Maindreville sur la commune de Fontenay-sur-Eure, acquise à la communauté de communes du val de l'Eure en 2007 à l'occasion du remembrement de Fontenay, pour procéder à des échanges dans le cadre de la réalisation du

lotissement Erriaux I. A l'époque ces échanges n'avaient pas été possibles et il avait fallu retarder le projet de 2 ans du fait de la procédure d'expropriation.

Cette réserve foncière demeurant inutilisée, elle a été proposée pour réaliser des échanges dans le cadre des lotissements Dolmont et Erriaux II.

Un accord de principe est intervenu la semaine dernière avec un propriétaire et un exploitant, qui porte à la fois sur le périmètre de Dolmont et permettrait de débloquent immédiatement la 2<sup>e</sup> tranche, et sur l'entrée du futur lotissement Erriaux II.

C'est donc une opportunité de pouvoir débloquent la situation sur ces deux lotissements.

Il est proposé de céder cette réserve foncière à la SAEDEL, à charge pour elle de réaliser les échanges avec les agriculteurs concernés. Un bail précaire serait signé dans l'intervalle en attendant les transferts de propriété.

Monsieur Bourgogne souhaite que la commune donne à bail ses terres plutôt que les vendre, ne serait ce que pour la moitié de la superficie.

Mme le Maire indique que ce n'est pas le souhait des agriculteurs concernés, que les terres ont été proposées à l'ensemble des agriculteurs propriétaires ou exploitants sur la commune, et seules ces deux personnes sont intéressées pour un échange et non une location.

Elle rappelle également que le prix proposé à la vente correspond au prix du marché actuel. Il n'est pas question de faire une plus value sur la revente de cette emprise foncière, qui avait été spécifiquement acquise pour réaliser des échanges.

Monsieur Ferrol s'interroge sur l'intérêt de développer la commune avec ces deux opérations.

Mme le Maire s'étonne de son questionnement et rappelle que ces opérations ont été inscrites au PLU dans les projets de développement, travaillés par la commission et validés en conseil municipal en décembre 2017.

Aujourd'hui le seuil de population de la commune est insuffisant pour assurer un renouvellement démographique et le maintien des classes.

Elle rappelle que la commune a vu fermer 5 classes avant que le lotissement les Erriaux permette de faire revenir des populations et des naissances. Si on stoppe à nouveau le développement de la commune, dans quelques années la population stagnera, sans arrivée de jeunes enfants.

Les projets de nouveaux lotissements sont donc nécessaires au maintien de la population, et des classes.

Mme le Maire explique à nouveau que la réalisation de cette opération permet de débloquent le lotissement Dolmont, et donc la réalisation de l'extension de la surface commerciale attendue depuis de nombreuses années par Intermarché qui doit, lui aussi, s'agrandir et moderniser ses installations pour faire face à la concurrence et ne pas disparaître.

L'accord des agriculteurs est intervenu mercredi, il n'était donc pas possible de l'évoquer au préalable, ce qui explique la convocation du conseil municipal dès le jeudi. Monsieur Bourgogne regrette que le comité de pilotage Erriaux / Dolmont n'ait pas été consulté sur les négociations menées par la SAEDEL. Mme le Maire précise qu'il a toujours été admis que cette parcelle, ainsi que l'ensemble des autres parcelles que la commune possède à titre de réserve foncière, serait proposée pour des échanges lors des négociations menées par la SAEDEL dans le cadre des 2 concessions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention :

- donne son accord pour vendre la parcelle cadastrée section ZT n°15 sur la commune de Fontenay-sur-Eure, d'une contenance de 10Ha, à la SAEDEL pour un montant de 110 000 € ,
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour mener à bien ce projet, signer les actes notariés et administratifs qui seraient nécessaires et liés,

## **5. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Mme le Maire indique que la réalisation du lotissement Erriaux II implique d'intégrer dans l'emprise du projet la partie du chemin rural dit des Erriaux qui marque la limite nord du lotissement Erriaux I, afin de faire la jonction entre les 2 lotissements.

Pour cette raison il est proposé de lancer une procédure de cession de cette partie de chemin rural, pour permettre à la SAEDEL de l'aménager.

Ce chemin rural n'est pas utilisé par le public, et la desserte des parcelles agricoles est assurée par le nord par le CR n°4 d'Hartencourt à Dolmont.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, et du projet de concession d'aménagement des Erriaux II, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation de la partie du chemin rural dit des Erriaux situé sur le plan annexé,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- Demande à Madame le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

## **6. INFORMATIONS DIVERSES**

### **• Campagne de stérilisation des chats errants**

Mme le Maire indique qu'une demande de conventionnement avec la Fondation 30 millions d'amis va être envoyée, pour mener des campagnes de stérilisation des chats errants et éviter ainsi les nuisances rencontrées dans certains quartiers par la prolifération des chats.

Des informations seront données à la rentrée sur les lieux et les dates de capture.

La mairie devra également trouver des particuliers volontaires pour installer des boîtes de trappage dans leur jardin. Après capture et stérilisation les chats sont remis sur le lieu de capture.

### **• Application informations mairie PANNEAUPOCKET**

Mme le Maire indique que la mairie vient de se doter d'une application pour téléphone portable, téléchargeable par les habitants, et permettant de recevoir, gratuitement et sans inscription les informations importantes et/ou urgentes transmises par la mairie, comme par exemple des informations sur d'éventuelles grèves, alerte inondations etc.

Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres avant la rentrée.

Prochain conseil municipal : mardi 17 septembre 2019 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

---

**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 30 juillet 2019 :**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</b>
31/19	VENTE DE LA PARCELLE ZT 15 A LA SAEDEL POUR PROCEDER A DES ECHANGES FONCIERS	01/08/2019
32/19	LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL	01/08/2019